

*Initiatives ministérielles*

nement met simplement la charrue devant les boeufs. Il dit aux Canadiens qu'ils peuvent avoir l'équipement, mais il leur interdit de l'utiliser. Il propose en outre de condamner à un emprisonnement maximal de deux ans ou à une amende maximale de 25 000 \$ celui qui utilise ou qui divulgue une communication radiotéléphonique ou qui utilise ou qui divulgue simplement l'existence d'une telle communication. Même si, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes loin d'encourager l'interception des conversations par téléphone cellulaire, nous éprouvons de grandes difficultés à créer une infraction qui pourrait mettre inutilement des gens en prison.

• (1635)

Comme je l'ai déjà dit, comme l'ont notamment fait remarquer mes collègues de Mont-Royal, de Scarborough—Rouge River, de Cap-Breton—The Sydneys et de Broadview—Greenwood, et comme en conviendra certainement mon collègue de Hamilton, lorsqu'il participera au débat tout à l'heure, il faut interdire les balayeurs. Il faut faire ce qui est raisonnable et simple, ce qui est le plus économique et le moins importun.

Il est absolument renversant de constater que le gouvernement, qui se plaint constamment de la présence envahissante de l'État au Canada, songe à alourdir la législation criminelle alors qu'il suffirait de proposer des modifications techniques. Comme c'est bizarre!

Nous sommes en faveur de l'interdiction des balayeurs, mais, en même temps, nous refusons de remplir nos prisons de gens qui interceptent des conversations par téléphone cellulaire. Bien sûr, il s'agit bien d'une façon de contrevenir à la loi. C'est une infraction, mais doit-elle entraîner l'emprisonnement? Il existe assurément des problèmes plus préoccupants au Canada. Nous devons nous préoccuper de régler bien d'autres problèmes avant d'emprisonner des gens qui interceptent des conversations par téléphone cellulaire.

Je l'ai déjà dit et je le répète. Quiconque se sert d'un téléphone cellulaire sans savoir que la moitié de la planète peut l'entendre ne devrait pas avoir accès à cette technologie. Quantité de gens, que ce soit des politiques de la Colombie-Britannique ou le prince de Galles, ont eu de mauvaises expériences par suite de l'interception de l'une de leurs conversations téléphoniques par téléphone cellulaire.

Quand j'ai pris la parole sur cette question pendant le débat de deuxième lecture, j'ai fait allusion à une expérience quelque peu malheureuse qu'a connue le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse l'an dernier pendant son congrès à la direction. On se rappellera qu'un membre de

la direction d'une compagnie de téléphone, qui par sa fonction même aurait dû être au courant du danger d'interception des conversations par téléphone cellulaire, a téléphoné au centre informatique pour connaître les résultats et que sa conversation a été interceptée par un jeune expert en informatique, qui a vendu la bande à CBC, laquelle s'est empressée de rendre son contenu public.

Je vous assure que ce ne fut pas une bien bonne journée pour le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, pour plusieurs raisons. Cependant, comme la plupart d'entre nous l'ont dit au congrès, nous savions tous que pareille chose pouvait se produire. La plupart d'entre nous à la Chambre ont un téléphone cellulaire dans leur voiture ou leur mallette. Y en-a-t-il parmi nous qui ne sont pas au courant de la possibilité d'interception?

J'ai déjà raconté qu'après avoir eu une conversation par téléphone cellulaire avec un collègue, j'ai dû le rappeler à la maison en utilisant mon téléphone ordinaire pour savoir exactement de quoi nous avions parlé parce que nous parlons d'une manière hautement sibylline quand nous communiquons par téléphone cellulaire de peur de dire des choses qui pourraient se retrouver dans le journal du lendemain ou aux nouvelles à la télévision. Nous avons tous fait cette expérience.

J'ai bien peur de trouver tout simplement ridicule cette idée que les Canadiens doivent être d'une certaine manière protégés par le Code criminel parce qu'ils ne comprennent pas une technologie.

J'entends le téléphone sonner à l'instant, monsieur le Président. Je pense que c'est très intéressant. C'est évidemment un présage. C'est peut-être pour le ministre du Travail. Qu'en pense-t-il? Il secoue la tête. Ce n'est pas pour lui. Le ministre du Travail connaît trop bien cette technologie pour se servir d'un téléphone cellulaire.

• (1640)

Nous sommes d'accord pour interdire les récepteurs à balayage, mais nous ne tenons pas à remplir les prisons de personnes qui se rendent coupables de ces infractions. Il doit y avoir des moyens plus tangibles et plus sensés de contrôler l'usage de ces dispositifs, de contrôler l'usage de ces transmissions. Le Parti libéral et moi croyons que la meilleure approche consiste à recourir à la technologie.

Nous devrions informer les Canadiens. Cela me semble très important. Je sais que le ministre des Communications a dit à l'occasion, mais il faut insister davantage là-dessus, que les téléphones cellulaires sont des radios. Ils ne sont